



Déclaration Liminaire CTL du 26 juin 2018  
ASR 2019 (fermetures d'Ardres, Auchel et Etaples)  
et Maisons de Services Au Public

Monsieur le Président,

Le rapport CAP 2022, reporté sine die, des inquiétudes, des interrogations et **SOLIDAIRES Finances Publiques**, tel le corbeau, angoisse, fait peur à tous nos collègues !

Sans leur dire MERCI, notre chère Cour des Comptes, publie son rapport de la CASSE de la DGFIP !

Monsieur le Président,

**SOLIDAIRES Finances Publiques** et ses représentants sont-ils toujours dans le faux ? Agitons-nous le chiffon rouge pour soulever les foules ? Avons-nous trop d'imagination ?

Ou tout simplement **SOLIDAIRES Finances Publiques** est-il finalement dans le vrai ?

**Le rapport de la Casse** (rapport de la cour des comptes sur la DGFIP en date 20 juin 2018)

**Fin des SIE, un SPF pour toute la France, etc.**

« La DGFIP 10 ans après la fusion : une transformation à accélérer » est la dernière production de la Cour des Comptes nous concernant, rendue publique le 20 juin 2018.

Nous attendions les propositions de CAP 2022, c'est en fait la Cour des Comptes, téléguidée par le pouvoir politique en place, qui remet un brûlot sur notre administration disponible pour tous.

Elle déplore qu'aucune revue des missions de la DGFIP n'ait eu lieu depuis la création de notre direction. Visiblement, les auditeurs (de la cour des comptes) font preuve d'un manque total de discernement ou ont été plus occupés à récolter les informations sur les administrations fiscales en Australie et aux USA qu'à se concentrer sur les travaux déjà menés (lignes directrices, ASR, etc.).

Les rédacteurs du rapport utilisent des raccourcis, des approximations, des omissions, voire des fautes de frappe qui rendraient ce rapport risible si l'heure n'était pas grave pour notre administration, ses agents au service du public et de l'Etat.

Dans une liste à la Prévert (avec toutefois moins de poésie !), la Cour des Comptes propose rien de moins que :

- x **le transfert de la mission topographique du Cadastre à l'IGN ;**
- x **la fermeture des « petites » trésoreries** (5 ou 10 personnes selon le rapport ou la synthèse ...) soit **500 à 1600 Trésoreries (67 %) ;**
- x **la suppression des 354 SPF pour n'en faire qu'un ;**
- x la fin des Délégations interrégionales et la **mise au régime sec pour les DDFIP/DRFIP ;**
- x **la fermeture des SIE** (500 services) (la télétransmission ça marche tout seul!!) ;
- x l'abandon de la stratégie « multicanal » dans la relation avec les particuliers qui devrait désormais se résumer à une simple relation numérique ou téléphonique.

**SOLIDAIRES Finances Publiques** dénonce ce rapport à charge qui n'a aucun lien avec la réalité de notre travail, pas plus qu'avec nos missions.

Ce rapport ne démontre rien mais accumule des affirmations pour établir un constat exagérément négatif.

**SOLIDAIRES Finances Publiques** dénonce la mollesse et même l'absence de défense de notre administration par son Ministre en charge ! Confirmation du caractère « téléphoné » de ce rapport qui dit tout haut ce que le Gouvernement n'ose évoquer à travers CAP 2022 dont il retarde la sortie par crainte des réactions !

Pourquoi faudrait-il tout fermer ou concentrer selon la Cour des Comptes ?

- x Notre administration est incapable de réflexion (page 19) !
- x l'absentéisme et les congés interdisent l'existence même des petites Trésoreries (page 67),
- x la **rigidité de nos règles de gestion** (mobilité, carrière ...) est un frein au service (Bruno PARENT s'est-il reconverti à cette Cour ?)
- x **notre informatique est désuète** et, en plus, elle a accumulé une dette technique qui, si on sait lire entre les lignes, n'aurait rien à envier à celle de la SNCF (bien entendu, le mot « dette technique » est une création de la Cour des Comptes!)

*NOTA : les termes « rigidité / frein / dette technique » apparaissent comme par hasard dans 5 des 143 pages du rapport ...*

Cette accumulation de contre-vérités nécessite une réponse collective globale de tous-tes les agents-es qui doivent lutter contre l'escroquerie intellectuelle qui fait le terreau des anti-finances publiques, anti-fonctionnaires, anti-Etat !

Nous donnerons pour seule vérité que seules les petites communes sont les plus vertueuses en matière de dématérialisation puisque le taux de « full demat » y est plus élevé que dans les grandes collectivités ! Comment seront remplacées les Trésoreries ? **Les YAKA FAUCON** de la Cour des Comptes proposent

- x **l'externalisation du conseil financier à la Banque Postale,**
- x **le conseil des investissements à la Caisse des dépôts.**
- x **Les élus piloteront avec des notes de conjoncture économique de la Banque de France !**

En matière de **contrôle fiscal**, les auditeurs/trices de la Cour des Comptes constatent que le nombre de contrôles et les résultats sont en chute libre en établissant le lien avec la suppression d'emplois en PCE, BEP, BCR et là ... plus rien ... fin de l'analyse ...

Notre Ministre est enthousiaste à la lecture de ce rapport, ce qui est loin de nous rassurer sur l'avenir de la DGFIP.

**SOLIDAIRES Finances Publiques** tient à lui dire que nous ne nous laisserons pas faire et nous le ferons savoir très rapidement !

Ce rapport fait honteusement preuve d'une absence d'indépendance de la Cour et d'une mauvaise foi inquiétante pour notre démocratie et l'avenir du Pacte social !

**Une fois ce bilan établi, il est aisé de passer à l'ordre du jour de ce CTL !**

Monsieur le Président,

Votre projet de fermeture de 3 nouvelles trésoreries, Ardres, Auchel et Etaples et votre empressement à vous engager avec un opérateur privé au but commercial pour une ouverture de nos missions dans les Maisons de Services Au Public (MSAP) s'inscrivent pleinement dans ce projet de laminage de notre administration !

Tout comme lors du précédent CTL, en respect de l'article 2 du règlement intérieur de ce CTL et de l'article 34-1° et 4° (1° A l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ; 4° Aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;) du décret 2011-184 du 15 février 2011 dans sa version actualisée, les élus de **SOLIDAIRES Finances Publiques** 62 demandent à ce que le point 3°) Mise en place d'un partenariat avec les maisons de services au public (MSAP) de la Banque Postale soit soumis à avis de ce comité.

Monsieur le Président, votre réponse, sera garante d'un dialogue social de qualité dans le département !

Un CHS-CT passé et un avis motivé et unanimement défavorable des représentants des personnels, et vous, Monsieur le Président, emmenez votre équipe dans l'Adaptation des Structures et du Réseau (ASR) 2019 sans aucune concertation.

Pour ce comité technique, aucune modification (ou à minima) des documents de travail et, encore une fois, la cible des emplois dans les structures fusionnées n'est pas indiquée ! La préparation du dossier emplois 2019 est-il déjà sur l'ouvrage ?

L'impact des charges reportées sur les futurs services déjà en difficulté sans les agents nécessaires à l'exécution de ces charges n'est à aucun moment évoqué !

Enfin votre proposition de soins palliatif avec les MSAP laisse interrogatif quant à l'initiation de cette convention et des évolutions futures déjà annoncées...

Alors qu'une partie de la population est abandonnée par notre service public, notamment avec les fermetures de trésoreries massives depuis nombre d'années, **SOLIDAIRES Finances Publiques** condamne fermement l'alternative, proposée aujourd'hui par les responsables politiques et administratifs via ces Maisons de Services Au Public.

Vos élus **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

*Wilfried GLAVIEUX, Delphine FACON, Sandrine BUQUET,*

*Philippe COLIN, Laurence MOUTIN-LUYAT*

*Nadège BOTTE, Nicolas LEGRAND (expert-es)*

